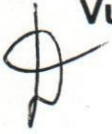


DECRET

D/2010 018 /PRG/SGG

Portant révocation d'un Haut Cadre de la Présidence de la République

Le Président de la transition Président de la République par intérim

- Vu** le Communiqué n° 001/CNDD du 23 décembre 2008 portant prise effective du Pouvoir par le Conseil National pour la Démocratie et le Développement, suspension de la Constitution et dissolution du Gouvernement ;
- Vu** l'Ordonnance N° 006/PRG/CNDD du 29 décembre 2008, portant création d'un poste de Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** les Accords de OUAGADOUGOU en date du 15 janvier 2010, sur la sortie de la crise politique en Guinée ;
- Vu** le Décret N°001/D/2010/PRG/CNDD/SG/PRG du 19 janvier 2010, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement d'Union Nationale de Transition ;
- Vu** le Décret N°D/2010/003/PRG/CNDD/SG/PRG du 03 février 2010, portant restructuration du Gouvernement d'Union Nationale de Transition ;
-  **Vu** le Décret N°005/PRG/CNDD/SG/2010 du 15 février 2010, portant nomination des Membres du Gouvernement d'Union Nationale de Transition ;

Sur proposition du Ministre Secrétaire Général à la Présidence de la République et avec accord du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;

DECRETE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Mamoudou CONDE, Ministre Conseiller à la Présidence de la République, est révoqué de ses fonctions avec effet immédiat pour faute lourde.

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.



Conakry, le 10 JUIN 2010



Le Général de Brigade Sékouba KONATE
Président de la République par Intérim
Président de la Transition
Ministre de la Défense Nationale

